



Syndicat National
des Professionnel·les du Théâtre
et des Activités Culturelles

Synptac
cgt

SYNPTAC-CGT.COM
synptac@synptac-cgt.com
01 42 08 79 03

Le syndicat national des personnels
technique, administratif et d'accueil
du spectacle vivant et de la prestation technique

*Pourquoi me
syndiquer à la
CGT ?*

La CGT défend les intérêts individuels et collectifs des salarié·es. Nos employeurs cherchant toujours à « réduire le coût du travail », nos intérêts divergent. Nous sommes convaincu·es que nous, travailleur·ses, nous pouvons changer les choses, en reprenant en main notre outil de travail. Dans beaucoup de services ou d'entreprises, l'action collective a permis des avancées en matière de salaires, de conditions de travail, de lutte contre la précarité... Plus nous serons nombreux·ses, plus notre syndicat pourra défendre l'ensemble de nos revendications. Ce que la CGT défend, elle le défend pour l'ensemble des salarié·es.

Être syndiqué·e, c'est apporter ses connaissances et ses compétences au collectif. Tu prendras la place que tu auras envie de prendre, avec le degré d'investissement qui sera le tien. Tous·tes les salarié·es ont leur place dans le syndicat. Chacun·e compte pour un·e et ce sont les adhérent·es qui décident, dans le respect de la démocratie et des statuts de notre organisation.

*Ma place dans
la CGT ?*

*Qu'est-ce que
j'y gagne ?*

Individuellement et collectivement, nous faisons valoir nos droits (Code du travail, Conventions collectives, accords d'entreprise, contrats de travail...). En outre, être syndiqué·e nous donne le droit à des informations particulières (presses syndicales, informations juridiques, assistance...). Nous avons également accès à des formations syndicales, pour faciliter notre compréhension des sujets économiques et sociaux. Ainsi, chaque syndiqué·e peut se doter des compétences lui permettant de faciliter son investissement dans l'activité syndicale et donc, dans la prise de responsabilité. Être syndiqué·e, c'est aussi et surtout être acteur·ice de l'amélioration de ses conditions de travail et de vie au travail.

Notre système de cotisations repose sur un principe de financement nécessaire pour se donner les moyens de l'action collective. Notre cotisation sert à l'expression et au fonctionnement de l'organisation (tracts, affiches, formations syndicales, réunions...). Elle contribue au financement solidaire de la CGT à travers ses organisations à tous les niveaux, ainsi qu'à la solidarité avec les secteurs en lutte. Enfin, elle participe à l'indépendance de la CGT vis-à-vis des partis politiques, de l'État ou de groupes de pression. La cotisation représente 1 % de la rémunération nette. Elle est déductible à 66 % des impôts et donne un crédit d'impôt restituable pour les personnes non imposables.

*Où va ma
cotisation ?*

Discretion

L'adhésion à notre organisation syndicale est une démarche individuelle et confidentielle. En aucun cas, la CGT ne communique ni ne transmet les informations sur ses adhérent·es.

*Mobilisons-nous !
Agissons !
Revendiquons !*

Le SYNPTAC ? Késako ?

Membre de la Fédération CGT Spectacle,
le SYNPTAC-CGT est le syndicat des personnels
technique, administratif et d'accueil
du spectacle vivant et de la prestation technique.

A quoi sert le SYNPTAC ?

A mettre en échec les projets de « démolition » sociale du MEDEF,
A contester les choix du gouvernement tels la réduction des budgets de la culture et de l'audiovisuel public, le démantèlement des services publics, les atteintes à la protection sociale des professionnel·les de nos secteurs,
A mobiliser les salarié·es et leur permettre de peser sur les décisions, en prenant en compte leurs revendications,
A élaborer, mettre en débat et négocier des propositions qui garantissent la pérennité de la création artistique, plurielle et diverse, par la réponse aux besoins sociaux.

Qu'a obtenu, le SYNPTAC ?

Le SYNPTAC-CGT est à l'initiative de toutes les conventions collectives du spectacle vivant dont 3 sont, désormais, étendues par décret ministériel. Le SYNPTAC-CGT est également à l'origine de toutes les structures sociales particulières de nos secteurs (caisses de retraite complémentaire, AUDIENS, AFDAS, CFPTS, FNAS, CASC-SVP, Fonds de soutien...).

*Prenons notre
avenir en main,
syndiquons-nous !*

REGROUPONS-NOUS, DISCUTONS, AGISSONS ENSEMBLE !

**Tu es salarié·e technicien·ne, administratif·ve ou d'accueil
du spectacle vivant ou de l'événementiel,**

Quelle que soit ta profession,
ta qualification, ta situation ou ton statut,
Que tu sois dans une entreprise publique ou
privée, dans une entreprise de presta, dans
une compagnie de théâtre ou de danse,

Que tu sois dans des formations artistiques
ou techniques, des studios, à l'accueil ou
dans des ateliers,
Que ce soit face aux pouvoirs publics ou
face au patronat...

Fais valoir tes droits, fais entendre tes revendications !

**Prends contact avec ton syndicat, dans ton
entreprise, auprès des délégué·es de ta
région ou auprès du syndicat national.
Adhérons nombreux·ses au SYNPTAC-CGT
pour être plus fort·es, plus inventif·ves et
plus solidaires.**



Le SYNPTAC-CGT est un des syndicats de
la Fédération CGT Spectacle.



DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

NOM..... PRENOM.....

ADRESSE.....

COURRIEL.....

TELEPHONE

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

CODE POSTAL

--	--	--	--	--

 VILLE.....

DATE

--	--

--	--

--	--	--	--

 SIGNATURE

Bulletin à remettre à un·e responsable SYNPTAC-CGT ou à renvoyer à l'adresse :

SYNPTAC-CGT - 3 rue du Château-d'Eau - 75010 Paris